



## AVIS D'ABATTAGE D'ARBRE(S)

La Municipalité de Moudon, conformément à l'article 4 du règlement communal sur la protection des arbres, soumet à l'enquête publique locale

du 23 février au 13 mars 2024

la demande d'abattage suivante :

Propriétaire :	José et Thérèse MARTIN Chemin de Chermet 14 1510 MOUDON
Parcelle :	1005
Arbres à abattre :	2 fruitiers
Motif :	Mauvais état sanitaire
Compensation :	2 fruitiers

Les éventuelles remarques ou oppositions doivent être adressées à la Municipalité d'ici au 13 mars 2024

LA MUNICIPALITE